

Dossier n° 25106

Renseignements annexes au descriptif relatif aux limites périmétriques d'une propriété

Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 - Art L 115-4 du Code de l'Urbanisme

SARRIANS – CŒUR DE VILLE LOT N° 17

Localisation et références cadastrales

- Commune de : SARRIANS (Vaucluse) - Lieu-dit : Pré de Foussas
- Section cadastrale : BH
- Numéro : 618
- Contenance cadastrale : 02a 09ca

Confronts

- Au Nord : boulevard Roumanille (Domaine Public) et la parcelle BH 189
- A l'Est : la parcelle BH 650 (trottoir du lotissement)
- Au Sud : la parcelle BH 619 (lot 18 du lotissement)
- A l'Ouest : la parcelle BH 652 (espace vert du lotissement)

Caractéristiques du ou des bornages existants

- Arrêté n°23/PP/19 portant alignement individuel délivré le 23 décembre 2019 par Mme le Maire de SARRIANS suivant plan de délimitation du Domaine Public établi le 24 septembre 2019 par la Selarl Cabinet GRIMONT, Géomètre-Expert à CARPENTRAS (Vaucluse).

Limites concernées : Nord.

- Bornage contradictoire amiable réalisé les 16/05/2019 et 17/05/2019 par le Cabinet GRIMONT, Société de Géomètres-Experts à CARPENTRAS (Vaucluse), sous la référence 25106.

Limites concernées : Nord.

- Bornage de division effectué par la Selarl Cabinet GRIMONT, Géomètre-Expert à CARPENTRAS (Vaucluse), sous la référence 25106, suivant plan de division dressé le 27 juillet 2022 et Document Modificatif du Parcellaire Cadastral n° 3044T vérifié et numéroté le 13 octobre 2022 par le Centre des Impôts Fonciers d'AVIGNON.

Limites concernées : Est, Sud et Ouest.

La superficie réelle du lot n° 17, constitué de la parcelle cadastrée à SARRIANS (Vaucluse) Section BH n° 618 est de 209 m².

Fait à CARPENTRAS, le 13 octobre 2022, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la SELARL Cabinet GRIMONT,
Sylvain FAUTRELLE, Géomètre-Expert



Projet "Coeur de ville"



CITADIS
 6 Passage de l'Oratoire
 84 000 AVIGNON
 Tél : 04 90 27 57 00
 Fax : 04 90 85 90 72
 citadis@citadis.fr

PLAN DE VENTE DU LOT 17

Lot	Cadastre	Superficie
17	Section BH n° 618	209 m ²

LEGENDE REGLES D'URBANISME

- Construction en limite imposé
- Clôture à réaliser par CITADIS
- Prescriptions hydrauliques à respecter
- Orientation de faitage imposé
- Entrée privative non close
- Raccordement aux réseaux :
 - électricité
 - eau potable
 - téléphone
 - eaux usées

LEGENDE BORNAGE ET TOPOGRAPHIE

- Périmètre du projet
- Limite de lot et numéro
- Borne

NOTA : la position des réseaux est fournie à titre indicatif (issue du projet communiqué par Citadis) et n'a pas fait l'objet d'un récolement après travaux

ECHELLE 1 : 200

Dressé le 13 Octobre 2022 Dossier n° 25106



Cabinet GRIMONT
 Société de Géomètres-Experts
 N° d'inscription : 2013C200011

97, avenue Pierre Sépard - 84200 CARPENTRAS
 T 04 90 63 19 30
 contact@cabinet-grimont.fr

